

# RÈGLEMENT ET CONDITIONS JEUX CONCOURS

Pour passer un bon été, All Fruity vous offre la possibilité de gagner un voyage exceptionnel :

- **Une Semaine Dans un Hôtel SPA 5 Étoiles à Bali (Pour 2 Personnes) d'une Valeur de 4,000€**



Pour cela rien de plus simple :

Pour chaque commande enregistrée sur le site internet [www.allfruity.com](http://www.allfruity.com), entre le 24 Août et le 31 Octobre 2019, vous serez sélectionné pour le grand tirage au sort qui vous permettra peut-être de gagner ce fabuleux voyage.



## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT



### Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La société All Fruity du groupe E-KANAKA LLC enregistré à la chambre du commerce de Californie ayant son siège social au Sacramento, CA 95825

La société All Fruity, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération marketing sur Internet, destiné à promouvoir le site internet WWW.ALLFRUITY.COM auprès de ses clients ainsi qu'auprès de nouveaux clients potentiels.

- La société All Fruity est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateur, le Professionnel ».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant »



## **Article 2 - Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, disposant d'une connexion à l'Internet, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société ALL FRUITY



## **Article 3 - Dates du concours**

- date de début du concours : 24 Août 2019 à 01h
- date de fin du concours : 31 Octobre 2019 à 00h
- date du tirage au sort : 01 Novembre 2019
- date de désignation du Gagnant : 02 Novembre 2019
- date de livraison du gagnant : Entre le 05 et 06 Novembre 2019 entre 12h et 20h



## **Article 4 - Modalités de participation**

### **4.1) Conditions de dépôt de candidature**

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a deux étapes à respecter impérativement. Le participant devra :

1. a) Se connecter ou créer un compte sur le site internet [www.allfruity.com](http://www.allfruity.com)
2. b) Passer une commande

### **4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures**

La société ALL FRUITY se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de la société ALL FRUITY altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de la société ALL FRUITY.

De façon générale, les Participants garantissent les Organiseurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

### **4.3) Modalités de tirage au sort**

- Un tirage au sort pour désigner le Gagnant.



## **Article 5 - Dotations/lots**

### **5.1) Valeur commerciale des dotations :**

Le lot est offert par la société ALL FRUITY et constitue en ce sens des « dotations ».

Le lot a une valeur commerciale de 4,000 euros.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours.

La société ALL FRUITY se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

### **5.2) Modalités de récupération et d'utilisation**

Tel que le prévoit l'article 6, le Gagnant devra se mettre en relation directe du Professionnel concerné dans la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.



### **Article 6 - Modalités d'attribution des lots**

Une seule dotation pour une même personne physique.

Le Gagnant sera alors invité à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse,

ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email par email à : [info@allfruity.com](mailto:info@allfruity.com)

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de déficiences techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiqué, dont une copie du message sur la boîte email des Professionnels concernés.



### **Article 7 - Données nominatives et personnelles**

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de la société ALL FRUITY dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.



## Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.



### **Article 9 - Conditions d'exclusion**

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution du lot.



### **Article 10 - Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.



#### **Article 11 – dépôt d’huissier**

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l’objet du présent règlement, déposé via depotjeux auprès de l’étude d’huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l’adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l’acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d’un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L’avenant est déposé via depotjeux auprès de l’étude d’huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l’avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d’entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.